Concernant la délibération du 15 octobre 2020 sur le projet d’enfouissement de la rue des Etangs, il s’agit de la décision du conseil municipal de poursuivre les travaux prévus lors de la délibération du 10 octobre 2016 **selon un planning adapté compte tenu des impératifs financiers.**

Ces travaux ont été revus avec L’USEDA et SANTERNE

Cette décision a été adopté à l’unanimité par le conseil municipal.